

# LE CANADA

JOURNAL QUOTIDIEN

ABONNEMENT

Payable d'avance, par an ..... \$5.  
 do do quatre mois. 1.90  
 do do un mois. 0.35  
 Ed. Hebdomadaire, par an ..... 1.00

ANNONCES

Première insertion, par ligne... \$0.10  
 Tous les jours ..... 0.05  
 Trois fois par semaine ..... 0.06  
 Une fois la semaine ..... 0.03  
 A long terme, conditions spéciales

LA SOCIÉTÉ DE PUBLICITÉ, Propriétaire

"RELIGION ET PATRIE"

F. MOFFET, Secrétaire de la rédaction et administrateur

### LE CANADA

Ottawa et Hull, 18 Février 1884

#### L'ACTE DES LICENCES

La presse a discuté vivement depuis quelques semaines le dernier jugement du Conseil Privé dans la cause de Hodge vs la Reine, attribuant aux législatures locales le droit de réglementer le commerce des liqueurs envivantes. D'un côté, les journaux qui favorisent la centralisation essaient d'atténuer l'importance et la portée de cette décision. De l'autre, les organes de l'autonomie, de l'indépendance des provinces dans la sphère que leur assigne la constitution, invoquent l'autorité du haut tribunal, pour repousser l'ingérence du gouvernement fédéral. On sait, par exemple, que M. Mowat ne tient aucun compte de la dernière loi de sir John A. Macdonald, et qu'il entend poursuivre tous ceux qui ne se conformeront pas aux exigences de la loi provinciale. Il est donc évident qu'il faut une solution proactive à ce conflit d'autorité.

M. Houde a donné avis, en conséquence, qu'il proposerait la résolution suivante:

Attendu que le discours du Trône prononcé le 9 de février 1883 contenait le paragraphe suivant:

"On m'avise que le jugement des lords du comité judiciaire du Conseil Privé, rendu au mois de juillet dernier, dans la cause en appel de Russell vs la Reine, tend à établir qu'afin d'empêcher la vente sans restriction des liqueurs envivantes et dans ce but, de régler l'émission des licences de magasins, de buvettes et d'auberges, l'intervention législative du parlement fédéral sera nécessaire. Cet important sujet est signalé à votre sérieuse considération ;"

Attendu que par suite de cette recommandation, et sur représentations faites à ce Parlement par les conseillers de Son Excellence que ce n'était pas "une question de politique, mais une question de nécessité," un acte intitulé: "Acte concernant la vente des liqueurs envivantes et la délivrance des licences à cette fin, 1883," a été passé par ce Parlement pendant la dernière session;

Attendu que depuis lors, les lords du comité judiciaire du Conseil Privé ont rendu un autre jugement dans une cause analogue de Hodge versus la Reine, dans laquelle leurs Seigneuries expliquent leur décision dans la cause de Russell versus la Reine, et déclarent que "la portée de ce jugement n'a pas la décision qu'on lui attribue, et qu'elle ne doit pas être considérée autrement que comme une autorité affirmant le jugement de la Cour d'Appel" (d'Ontario);

Attendu que la "nécessité" de maintenir en vigueur "l'Acte concernant la vente des liqueurs envivantes et la délivrance des licences à cette fin, 1883," a ainsi cessé d'exister;

Et attendu qu'il est désirable et dans l'intérêt de l'harmonie des relations entre l'autorité fédérale et les autorités provinciales du Canada, que ce Parlement n'intervienne pas dans la législation des différentes provinces au sujet du trafic des liqueurs, pour le maintien du bon ordre et de la morale dans leurs limites, il est en conséquence

*Resolu.*—Que la chambre se forme en comité général afin de prendre en considération la résolution suivante:

"Cette Chambre est d'avis que l'Acte concernant la vente des liqueurs envivantes et la délivrance des licences à cette fin, 1883," de vrait être abrogé."

On peut s'attendre à un débat très vif sur cette question.

Le conseil de ville se réunit ce soir.

### LE "CANADA ATLANTIQUE"

Durant le cours de l'année dernière, le chemin de fer du Canada Atlantique a été prolongé depuis la rue Egine jusqu'aux Chaudières où l'on a établi des voies de garage à la rue Broad, pour y charger les convois de bois. Le service se fait actuellement sur ce prolongement qui compte trois milles et traverse quatorze routes carrossables. Il a fallu ériger trois ponts et percer un tunnel.

La compagnie a aussi construit 5,300 pieds de voies de garage et bâti six nouvelles stations entre Ottawa et le Côteau, sans compter le nouveau réservoir d'Alexandria. De sorte que toute la ligne est au jour d'hui dans le meilleur état.

Le train éclair qui fait le service de Montréal à Ottawa, a atteint un degré de vitesse que n'égale aucun chemin de fer en Amérique et qui n'est surpassé que par le convoi le plus rapide de l'Angleterre, appelé le Flying Dutchman. Il devait franchir la distance qui sépare le Côteau d'Ottawa, c'est-à-dire 78 1/2 milles, en une heure et trente quatre minutes. Or, les régistes attestent qu'il ne s'est arrêté, en moyenne, durant un mois que de 527 d'une minute. Avouons que les calculs ne manquaient pas de précision.

A l'est du Saint-Laurent, la compagnie a nivelé environ vingt-trois milles, et posé des lisses d'acier sur plus de la moitié de ce parcours. Presque tous les matériaux nécessaires à la construction des ponceaux, des ponts, des clôtures, etc., sont prêts. Le ligne télégraphique fonctionne jusqu'à vingt milles à l'ouest de Lacolle.

Le chemin traverse pas moins de cinq comités à l'est du Saint-Laurent, savoir: Beauharnois, Châteauguay, Huntingdon, Saint-Jean et Missisquoi. Elle a déjà donné un grand élan au commerce et accru la valeur de la propriété.

Pour la première fois, cet hiver, un bateau-passeur a fait le service entre le Côteau Landing et l'île Clark, se raccordant ainsi aux convois d'Ottawa, ce qui a beaucoup profité à la population de Valleyfield.

Pour terminer, disons que le commerce de bois de la capitale bénéficie considérablement de l'ouverture de la nouvelle ligne qui permet aux expéditeurs d'atteindre les marchés de la Nouvelle Angleterre en tout temps de l'année.

#### BILLS PRIVÉS

Les bills ci-dessous seront pris en considération par les comités qui suivent, mercredi prochain, le 20 février courant, après, savoir:

Comité des chemins de fer, canaux et télégraphes:

Bill No. 44 à l'effet d'autoriser le transfert du chemin de fer Welland à la compagnie du chemin de fer du Grand Tronc du Canada et pour autres fins.

Bill No. 56 à l'effet d'autoriser les porteurs de bons de la compagnie du chemin de fer de Saint-Laurent et Ottawa à voter aux assemblées de la compagnie et pour autres fins.

Bill No. 64 à l'effet d'amender les actes concernant la compagnie du chemin de fer de Manitoba et du Nord-Ouest du Canada.

Bill No. 67 pour amender de nouveau l'acte à l'effet d'incorporer la compagnie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario; et

Bill No. 69 à l'effet de constituer la compagnie du pont de chemin de fer de Québec.

### Comité des banques et du commerce

Bill No. 74 à l'effet de constituer la banque des "Ranchers" du Canada.

#### ECHOS DU PARLEMENT

Le revenu de l'Intercolonial, tel que constaté par un état officiel, pour le semestre expirant le 31 décembre dernier, s'est élevé à \$1,235,534, et les dépenses à \$1,350,832.

Un état déposé sur le bureau de la chambre nous apprend que 3,781 personnes étaient inscrites sur la liste de retraite, à la date du 30 de juin dernier. Trente sept fonctionnaires se sont retirés du service durant l'année, avec une pension, et vingt avec une gratification. Il a été versé dans la caisse du fonds de retraite \$13,580, en tout. Le nombre d'officiers inscrits sur la liste et morts durant l'année dernière, est de 49.

La députation de Québec a rompu le silence. C'est M. Curran qui, le premier, a élevé la voix pour se mêler au débat du Pacifique. Le député de Montréal-Centre, qui parle toujours bien, s'est prononcé carrément en faveur du prêt des \$22,500,000, et il a voulu démontrer par des citations, que M. Blake se servait aujourd'hui contre le Pacifique, des arguments invoqués jadis par MM. Sandfield Macdonald et George Brown, contre le Grand Tronc.

Nous avons entendu avec plaisir M. Curran un Irlandais, plaister avec indignation contre les insultes gratuites du *Herald* à l'adresse des Canadiens français. Il lui sera sans doute tenu compte de son énergique protestation qui venge nos nationaux des vils outrages d'une feuille vénale.

M. Girouard, de Jacques-Cartier, nous a fait aussi part de ses impressions. Il a prétendu que les réclama-tions de la province de Québec devaient rester absolument étrangères au débat du Pacifique, et ne pouvaient, en tous cas, exercer aucune influence sur son vote. J'ai toujours été, dit-il, en faveur de la construction du Pacifique, par une compagnie, et rien n'est survenu qui soit de nature à modifier mes vues sur ce point.

M. Girouard a aussi relevé les injures du *Herald*, organe officiel du syndicat, et il devait le faire. Mais il a été fort mal avisé en voulant entreprendre de convaincre la chambre, que l'attitude prise par la *Minerve* et le *Monde*, ne représentait pas celle du parti conservateur, sur la question du Pacifique. Les principaux organes conservateurs s'entendent pour demander justice au nom de la province de Québec qu'ils veulent sauver de la ruine. Et M. Girouard, lui, nous assure qu'ils ont tort, ne qu'ils soient autorisés à parler ainsi, trouve mauvais, enfin, qu'ils insistent si fort. Il est clair que le député de Jacques Cartier n'a voulu et n'a pu parler que pour lui-même et pour lui seul, nous voulons le croire. Le silence, pourtant, l'eût beaucoup mieux servi. Car, il ne pourrait rien gagner que l'isolement à vouloir blâmer l'attitude patriotique d'une presse qui est l'interprète accrédité des demandes légitimes du ministère de Québec, ainsi que du parti et de la grande majorité du peuple que représente ce ministère.

P. S.—C'est par inadvertance que ces deux derniers paragraphes n'ont pas paru dans notre édition de samedi: on les avait oubliés sur les galères.

### B. G.

#### GRANDE VENTE

## Argent Comptant

### STOCK MAUAT ET LANIGAN

113 Rue RIDEAU

Près du Magasin de T. Birkoit.

Acheté à 65c dans la Plastre

Nous pouvons vous offrir des marchandises échantillons aux prix les plus réduits dans Ottawa.

CONDITIONS ARGENT COMPTANT UN SEUL PRIX

### BRYSON, GRAHAM & Co.

Nos. 152 et 154, RUE SPARKS.

### & CO.

#### CONTRAT DE MALLE

DES soumissions cachetées, adressées au maître général des Postes, seront reçues à Ottawa jusqu'à midi, VENDREDI 22 FÉVRIER 1884, pour le transport des malles de Sa Majesté, par contrat pour quatre ans, dix-huit fois par semaine, aller et retour, entre New-Edinburgh et Ottawa à partir du 1er Avril prochain.

Le transport peut-être fait à pied ou au-trement, les malles devant quitter le bureau de New-Edinburgh tous les jours, dimanches exceptés, à 8 00 a. m., 1 00 p. m. et 7 00 p. m., et devant être rendus au bureau de Poste d'Ottawa à 8 20 a. m., 1 20 p. m. et 7 20 p. m.

Les malles devront quitter le bureau de poste d'Ottawa immédiatement après chaque échange de malles et être rendues à New-Edinburgh dans les vingt minutes suivantes.

Des avis imprimés, contenant de plus amples informations quant aux conditions du contrat proposé, peuvent être vus, et des formulaires de soumissions ou peuvent être obtenus aux bureaux de poste de New-Edinburgh et d'Ottawa au bureau du sous-général.

T. P. FRENCH,  
Inspecteur des postes

#### MACHINES A COUDRE

Le plus grand assortiment de Machines à coudre des

#### MELLEURES FABRIQUES

et aux conditions les plus faibles, comprenant (pour usage du domestique) Royal, Wilson, Stewart, Weed, Wanser, New Stewart, White, Wheeler et Wilson.

(Machines à Coudre pour fabrication) Wanser D et F.

Singer de Wilson No. 2.

Machines de Pearson pour coudre avec le fil ciré et avec le brail dur.

Machines de Jones à reploquer pour les fabricants de chaussures.

### R. W. MARTIN

36, Rue Rideau.

1er Fév. 1884

### FUMEZ LES CIGARES

## CABLE

## ET EL PADRE

MANUFACTURÉS PAR

### S. DAVIS & FILS

## MONTREAL.

3 déc. 1 an.

#### ROBES DE BUFFLES!

#### ROBES DE BUFFLES!!

Allez au grand DEPOT DE ROBES DE BUFFLES, dans les salles d'essai de M. JACK-BERRY, 29 RUE SPARKS, en face de l'hôtel Russell.

Grandes peaux de buffles de \$6 à \$20, de loupervier, d'ours du nord et japonais. Sur 33 peaux d'ours il m'en reste quatre seulement, et j'ai vendu 150 peaux de loupervier. Mes capots en pelletterie se vendent aussi très rapidement, car les prix sont très bas.

Venez tous au grand dépôt de robes de buffles. Je puis vendre moins cher qu'aucun autre marchand peut acheter et mes prix sont au plus bas. J. B. TACKBERRY, Encanteur.

### PATINS, PATINS, PATINS.

Assortiment Complet

### E. G. LAVERDURE

No. 96 Rue RIDEAU.

30 mars 1883

#### VIEUX DE 54 ANS

## L'ELIXIR

Végétal Balsamique

### N. H. DOWNS

A subi une épreuve de CINQUANTE QUATRE ANS, et a été reconnu comme le meilleur remède contre les

Rhumes, la Toux, la Coqueluche et toutes les maladies des Poumons.

PRIX 25 cts. et \$1.00 la Bouteille.

VENDU PARTOUT, et par

C. O. DACIER, Ottawa

#### SPRUCINE

Une des meilleures préparations offertes jusqu'ici au public, pour le soulagement immédiat et la guérison de la Toux, du Rhume, de la Bronchite, de l'Étournement, de la Grippe, et de toutes les maladies de la Gorge et des Poumons.

À vendre partout à 25 et 50c la bouteille.

B. E. McGALE, Chimiste

### MAISON A VENDRE

Une maison en bois, contenant onze chambres et divisée en deux logements avec grand jardin, hangar et terrain spacieux, numéro 592, rue St. Patrice, Ottawa. Bonnes conditions.

#### DECOUVERTE IMPORTANTE

## DIPHTHÉRIE

### ANTI-DIPHTHÉRIQUE

Spécifique contre la Diphthérie et autres maux de gorge, guérissant Consomption, Bronchites et Rhumes.

LA DIPHTHÉRIE VAINCUE! Aux ravages de cette maladie terrible et répugnante incurable ou à trouvé un remède qui n'a jamais existé! L'expérience de plus de dix années de succès constants, et des centaines de certificats adressés à l'inventeur par des personnes notables et dignes de foi attestent l'efficacité véritablement étonnante de ce remède.

Inventé et préparé par le Docteur N. LACERTE, Lévis, P. Q.

### AMERS CANADIENS

TRESOR DES PEPETEQUES préparés aussi par la même, en vente chez les pharmaciens et en dépôt chez ELZEAR ALARIE, 71 Rue Bolton, Ottawa. 4 Janvier 1884.

#### La Compagnie du Chemin de Fer Canadien du Pacifique

BUREAU DU SECRÉTAIRE, Montréal, 11 Janvier 1884.

Le dividende semi-annuel sur le capital-actions de la compagnie, au taux de trois pour cent par année, garanti par l'arrangement intervenu avec le gouvernement du Canada, et un dividende d'intérêt semi-annuel supplémentaire, au taux de deux pour cent par année, déclaré par cette compagnie, formant conjointement un dividende semi-annuel sur le dit capital-actions au taux de

Cinq pour cent par année

seront payés le

LUNDI, 18 FÉVRIER 1884

aux actionnaires inscrits à cette date. Des mandats pour la valeur de ce dividende, payables à la causalité de la Banque de Montréal, 59 Wall Street, New-York, seront livrés le 18 février, au bureau des agents de la compagnie, M. J. Kennedy, Tod & Co, 63 William Street, New-York, aux actionnaires inscrits comme résidents aux États-Unis et en Canada. Tous les autres mandats seront livrés, à la même date, au bureau de M. Morton, Rose & Co, Bartholomew Lane, Londres, Angleterre.

Les livres de transfert de la compagnie seront fermés à trois heures p.m., le samedi 26 janvier, et seront rouverts à 10 heures a.m. le samedi 23 février 1884.

Par ordre des directeurs,

CHARLES DRINKWATER, Secrétaire.

#### Chemin de fer du Nord

A PARTIR DE LUNDI, 27 Septembre 1883.

Les trains circuleront comme suit:

	Mixte.	Malle.	Express
Départ de Montréal pour Québec		3 00 p.m.	10 00 p.m.
Arrivée à Québec		9 50 p.m.	6 30 a.m.
Départ de Québec pour Montréal		9 15 a.m.	10 00 p.m.
Arrivée à Montréal		4 05 p.m.	6 30 a.m.
Départ de Montréal pour St. Felix		5 15 p.m.	
Arrivée à St. Felix de Valois		8 20 p.m.	
Départ de St. Felix de Valois pour Montréal		5 00 a.m.	
Arrivée à Montréal		8 50 a.m.	

Sur tous les Trains pour Passagers il y a des magnifiques Chars-Palais et des Chars-Dortoirs élégants sur les Trains de Nuit.

Les Trains du Dimanche partent de Montréal et Québec à 4 p.m.

Les Trains circulent d'après l'heure au Grand Tronc et le chemin de fer Canada Atlantique.

BUREAU GENERAL: Québec. BUREAU DES BILLETS: Nos. 14, Rue Saint-Jacques, et à l'hôtel Windsor, Montréal. QUÉBEC: Nos. 2-vis l'hôtel Saint-Louis

A. DAVIS, Surintendant.

1er Déc. 1882

**Pratice SELLE**  
 de faire place  
 temps qui nous

**ARR. à MONTRÉAL.**  
 11:35 a.m.  
 8:30 p.m.

**ARR. à OTTAWA.**  
 12:20 p.m.  
 8:00 p.m.

pers se rendent en direc-  
 tion de Montréal et de  
 Ottawa à 8 heures du  
 matin avec le  
 train partant d'Ot-  
 tawa à la Station  
 Central arrivant à  
 Montréal 12.10  
 a.m., White River  
 Concord 5.35 a.m.,  
 Ashua 6.55 a.m.,  
 qui 8.30 a.m., et  
 à Nashua avec les  
 Providence et tous  
 N. E. R. R.  
 Montréal à 8.45 du  
 c l'express de nuit  
 New-York v.a Spring-  
 Lowell à 7.00 p.m.,  
 et New-York à  
 Montréal à 8.25 du

**MIERE CLASSE**  
 EN ACIER  
 d et l'est changent de  
 à Montréal où leur  
 extra et sans que  
 ver.  
 ur n'importe quel en-  
 renseignements pou-  
 raux du Grand Tronc,  
 e Hildes, rue Eging-  
 ce des trains sont  
 du 7ème minutes  
 et trois minutes avec

**C. LINSLEY,**  
 Gérant.

**ententeurs**  
**de & Cie.,**  
 vets d'inventu-  
 que, Marquez  
 et de Bois  
 ondateurs aux États  
 et en France.

**LE & Cie.,**  
 MBRE VICTORIA,  
 des Brevets,  
 OTTAWA, Ont.

**U DR SEY**  
**PARIS**  
 guérir la dyspepsie  
 tomac. les indiges  
 l'engorgement du  
 les coliques.  
 n de l'estomac et de  
 us.  
 à l'après le repas, à  
 e à d'ert, c'est le  
 tomachique connu.  
 un verre à vin le  
 un purgatif sûr e  
 se fait sentir sans  
 ur, et qui n'em, de  
 pupations ordinaires,  
 des droguistes.

**ANTON & Co.**  
**ATSON & Co.**  
**EVANS & Co.**